

REGLEMENT DU ROC&STONE CHALLENGE#3 Jumièges (76) – 7 juin 2024

Programme :

1/ROC&STONE CHALLENGE RELAIS DOSSARDS : le 6 juin entre 09h00 et 18h00 et le 7 juin de 8H00 à 9h30

Départ : 10h00 Natation ou parcours Aqua Trail (au choix) : 500 m Passage du relais VTT : 15 Km
Passage du relais Trail : 5 Km avec obstacles et Tir à l'arc : départ des tirs dès le relais VTT.

2/ROC&STONE CHALLENGE SOLO : DOSSARDS : le 6 juin entre 09h00 et 18h00 et le 7 juin de 9H00 à 18h00

Départ : 10h00 Natation ou parcours Aqua Trail (au choix) : 500 m Garage vélos VTT : 15 Km Garage vélos Trail : 5 Km avec obstacles

3/Organisation :

-chaque engagé devra disposer de son propre équipement

-L'organisation fournira : un bonnet de bain, un jeu de dossard, une étiquette de vélo et un bracelet à porter à la cheville droite.

4/Coût de l'inscription :

Roc & Stone challenge RELAIS : 415€HT pour une équipe de 4 personnes (engagements, ravitaillements, cérémonie de remise des médailles et BBQ 7 juin compris).

Roc & Stone challenge SOLO : 75€HT par personnes (engagements, ravitaillements, cérémonie de remise des médailles et BBQ le 7 juin compris).

Entrée gratuite :

Entrée avec déjeuner : 25 €HT/personne (éco participation et BBQ compris).

5/INSCRIPTION :

-l'inscription se fera en retournant la demande de participation disponible sur le site internet avec son règlement par chèque ou par virement.

-chaque participant devra présenter son certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition lors de la remise des dossards (ou une carte de licencié) et signer une attestation sur l'honneur de sa forme physique.

6/Retrait des dossards :

-Les dossards seront retirés sur place la veille ou le matin avant la compétition.

-Les dossards sont remis en main propre auprès des concurrents après émargement, présentation d'une pièce d'identité, du certificat médical (ou licence) et de l'attestation sur l'honneur de sa forme physique.

-pour l'épreuve en relais, soit les 4 personnes se présentent en même temps soit un capitaine sera désigné et devra présenter les documents d'identités (photocopies), les certificats médicaux (photocopies) des 4 participants ainsi que des 4 attestations sur l'honneur de forme physique.

7/Annulation-modification : L'organisation se réserve le droit :

De transformer l'épreuve dans le cas où la baignade s'avère impossible (température ou pollution)

De modifier le parcours si cela s'avère nécessaire

D'annuler ou modifier l'épreuve en cas de force majeure (épidémie COVID 19). En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux sponsors et aux concurrents, déduction faite d'un montant de 50% pour les frais fixes d'organisation.

8/Parcours :

Natation ou Aqua Trail : cette épreuve se déroule dans le lac de l'île aux Loisirs de Jumièges. La combinaison isothermique est obligatoire. Un bonnet de bain sera donné par l'organisation. Chaque participant peut choisir de nager sur la distance ou préfère le parcours Aqua Trail (l'Aqua Trail ne nécessite pas de nager mais de réaliser un slalom entre des portes sur la plage et dans l'eau dans 1m de profondeur).

VTT : le port du casque homologué à coque dure est obligatoire. Le casque doit être porté et ajusté avant l'entrée dans le parc à vélo. Le dossard devra être placé dans le dos du concurrent. L'épreuve cycle devra être effectuée avec un vélo adapté au cross triathlon et sans assistance électrique.

Cours à pied/trail : Le dossard sera placé sur la poitrine. Une paire de chaussure à crampon est conseillé. Pour l'épreuve en relais, chaque concurrent doit transmettre le bracelet avec la puce de chronométrage.

Tir à l'arc : Le début des tirs se fera au début du relais VTT, les compétiteurs devront tirer 4 flèches. Si aucune flèche ne se trouvent dans le centre de la cible alors le coureur effectuera un tour de pénalité dans le village des marques.

9/Responsabilité : L'organisation décline toute responsabilité :

-en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

-en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité de l'organisateur, des services de police, de gendarmerie ou des commissaires de course.

-non-respect des consignes de sécurité dictées par le service médical visant à la santé de l'athlète. -en cas de perte ou de vol d'objets, de bris ou de vol de matériel.

10/Chronométrage : Le temps de chaque concurrent est pris au départ de la natation et à l'arrivée de la course à pied. Le bracelet de chronométrage devra être rendu lors de l'arrivée de la course à pied.

11/Assurance : L'organisateur détient une assurance responsabilité civile spécialisée dans les épreuves de triatlons. Le compétiteur, doit être assuré pour un incident qu'il pourrait commettre sur une tierce personne. L'assurance de l'organisateur ne couvrent pas le matériel (bris, perte, vol), même durant l'épreuve. Les licenciés peuvent contracter, s'ils le désirent, une assurance optionnelle pour le vol et le bris de matériel auprès de leur assurance personnelle ou fédérale.

12/Environnement : L'île de Loisirs de Jumièges respect l'environnement.

Merci de respecter les lieux est d'utiliser les poubelles en place ou de repartir avec vos déchets.

13/Remise des prix : L'organisation récompensera les 3 premiers temps scratch de chaque catégorie. Un trophée par équipe, un prix et une médaille pour les premiers et un prix et une médaille pour les 2^{ème} et 3^{ème}.

14/Droit à l'image : La signature de la demande de participation inclut la cession de vos droits d'images à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies réalisées lors du Roc & Stone Challenge dans la cadre de la promotion de cet évènement.